

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

ENQUETE PUBLIQUE

**Sur le projet de plan de prévention du risque d'inondation Marne aval-
secteur d'Épernay par débordement de la rivière Marne pour la
communauté de Communes de la Grande vallée de la Marne.
AY-CHAMPAGNE, DIZY, HAUTVILLERS, TOURS SUR MARNE.**

CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

(Monsieur François Schuester)

Conclusions :

- L'enquête publique n'a donné lieu à aucun incident et à aucune contestation sur son organisation.
- Ce projet de PPRI a été élaboré en pleine concertation avec les communes d'AY, Dizy, Tours sur Marne et Hautvillers, il a bien pris en compte les risques naturels prévisibles et les conditions de déclenchement et de propagation de ces risques (aléas) et la place des mesures de prévention permettant d'assurer la protection des personnes et des biens.
- Ce PPRI mis à enquête publique est conforme aux obligations imposées par la loi et notamment aux principes généraux énoncés dans l'article L562-1 à savoir : limiter les zones exposées aux risques pour protéger les biens et les vies humaines.
- Le dossier présenté à l'enquête était complet et bien argumenté (cartes et légendes suffisamment lisibles pour permettre de bien repérer les différentes zones).
- La publicité a été faite régulièrement, le public a eu libre accès au dossier pendant toute la durée de l'enquête, il a pu recevoir toutes informations pendant les permanences et a pu exprimer toutes observations sur le registre d'enquête, par courrier ou par courriel.
- Conformément au code de l'environnement, le commissaire enquêteur a entendu les 4 maires des communes concernées.
- Les conseils municipaux des communes de Dizy, Hautvillers, Tours sur Marne ont approuvé à l'unanimité le PPRI présenté et il n'y a eu aucune observation remettant en cause le projet.
- Les observations émises par les services consultés (la Chambre d'Agriculture de la Marne, le Parc naturel de la Montagne de Reims, le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne, Le schéma de Cohérence Territoriale d'Epernay et sa Région (SCoTER)) ne remettent pas en cause le projet mais demandent quelques modifications ou ajouts.
- La DDT Service Sécurité Prévention des Risques Naturels, Technologiques a donné des réponses très argumentées et satisfaisantes aux questions soulevées lors de cette enquête.
- La commune d'Ay reste opposé au projet de PPRI car elle conteste le zonage des secteurs de la Noue et surtout de la Gendarmerie qui n'a jamais connu de crue depuis 1910 mais qui est marqué en « magenta » à cause de la crue centennale théorique. Argument contesté par les élus d'Ay.
- Une solution serait peut-être d'affiner un peu plus la carte des aléas sur le secteur de la Gendarmerie ou ce secteur côtoie une zone en bleu clair. Une partie de cette zone pourrait changer de couleur (bleu clair ou bleu moyen) ce qui limiterait les contraintes réglementaires et serait un bon compromis entre la DDT et la commune d'Ay.

- A propos du point de divergence entre la DDT et la Commune d'Ay : le principe de précaution qui sous-entend à juste titre tout plan de prévention des Risques d'Inondation doit pouvoir raisonnablement s'articuler avec le développement urbain des communes concernées et que sans sacrifier à la sécurité des personnes, il convient de faire preuve de souplesse lorsque cela paraît conciliable
- La DDT a répondu favorablement aux autres observations de la commune d'Ay.
- Ce PPRI, une fois approuvé, constituera un outil de prévention permettant aux communes de prendre les décisions les plus adaptées aux risques potentiels que fait encourir la rivière « marne » aux biens et personnes installés dans le champ d'expansion de ses crues.

Pour toutes ces raisons j'émet un **AVIS FAVORABLE** au projet PPRI Marne Aval-secteur d'Épernay pour les communes d'Ay, Dizy, Hautvillers et Tours sur Marne présenté par la Direction Départementale des Territoires de la Marne avec la recommandation suivante :

Réexaminer le classement de la zone de la gendarmerie à Ay.

Fait à COURTISOLS le 30/07/2021

Mr. SCHUESTER François
Commissaire Enquêteur

